

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 18 Juin 2020

Date de la convocation : 11/06/2020 - Date d'affichage : 11/06/2020

Présents : Pierre LHOTTE, Philippe AUBIER, Christian SORTON, Marcel FAILLIOT, Stéphane SALSI, Maxime OLIVIER, Christophe COUVREUR, David BRU, Fabien LOBJOIT, Corinne ZAETTA, Jean-Claude SILLET.

Secrétaire de séance : Fabien LOBJOIT

ORDRE DU JOUR :

- Délibération emprunt budget annexe hydraulique du vignoble
- Approbation comptes de gestion 2019 : budgets commune et annexe
- Vote compte administratif 2019 : budget commune
- Vote compte administratif 2019 : budget annexe
- Affectation de résultat
- Vote Budgets Primitifs 2020
- Point sur les commissions
- Présentation du projet de centre équestre et évolution document d'urbanisme
- Questions diverses

1) Délibération emprunt budget annexe hydraulique du vignoble (délibération n° 2020/04/01)

Le Conseil Municipal de Branscourt, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de deux Lignes du Prêt pour un montant total de 403 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : AQUA PRET

Montant : 83 000 euros

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,75 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Ligne du Prêt 2 :

Ligne du Prêt : AQUA PRET

Montant : 320 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 0,69 % (barème de juin. Le taux définitif sera celui du barème en vigueur au moment de l'émission du contrat)

Amortissement : Prioritaire (échéances constantes)

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise son Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Une recherche est en cours auprès d'une autre banque pour un prêt de financement de la TVA.

2) Approbation comptes de gestion 2019 : budgets commune et annexe (délibération n° 2020/04/02)

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 des budgets commune et annexe hydraulique du vignoble, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion des budgets commune et annexe hydraulique du vignoble dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3) Vote compte administratif 2019 : budget commune (délibération n° 2020/04/03)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Philippe AUBIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par Monsieur Pierre LHOTTE, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1°) lui donne acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou-)
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2019	131717.04	163069.84	+ 31352.80
	Résultats antérieurs reportés ligne 002 du BP ou BS		133499.50	+ 133499.50
	Résultat à affecter			+ 164852,30

Section Investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	18933.01	11380.06	- 7552.95
	Solde antérieur reporté ligne 001 du BP ou BS		35944.66	+ 35944,66
	Solde global d'exécution			+ 28391,71
Restes à réaliser au 31/12/19	Fonctionnement	0	0	0
	Investissement	12 000.00	0	- 12000.00
Résultats cumulés (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		162650.05	343894.06	+ 181244.01

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération),

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

4) Vote compte administratif 2019 : budget annexe(délibération n° 2020/04/04)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Philippe AUBIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par Monsieur Pierre LHOTTE, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1°) lui donne acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou-)
Section de	Résultats propres à l'exercice 2019	0	1071,68	+ 1071,68
	Résultats antérieurs		0	0

Fonctionnement	reportés ligne 002 du BP ou BS			
	Résultat à affecter			+ 1071,68
Section Investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	20058.42	0	- 20058,42
	Solde antérieur reporté ligne 001 du BP ou BS	8817.36	0	- 8817,36
	Solde global d'exécution			- 28875,78
Restes à réaliser au 31/12/19	Fonctionnement			
	Investissement	10000.00	0	- 10000.00
Résultats cumulés (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		38875,78	1071.68	- 37804.10

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération),

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5) Affectation de résultat (délibération n° 2020/04/05)

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le 18 juin 2020, le compte administratif 2019 du budget annexe hydraulique du vignoble qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de **1 071,68 €**,

Considérant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

Un **solde d'exécution négatif** de : **28.875,78 €**

Un **solde de restes à réaliser** de : **10 000,00 €**

Entraînant un **besoin de financement** s'élevant à **38.875,78 €**

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2019

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2020,

Considérant que le budget 2019 comportait en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 0 €,

-**DECIDE** sur proposition du Maire, d'affecter au budget annexe hydraulique du vignoble de l'exercice 2020, le résultat comme suit :

Affectation en réserves (compte 1068) (financement de la section d'investissement)	1.071,68 €
Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes)	0,00 €

6) Vote Budgets Primitifs 2020 (délibération n° 2020/04/06)

Après s'être fait présenté le projet des budgets primitifs 2020 de la commune et du budget annexe hydraulique du vignoble,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le budget primitif 2020 qui se décompose comme suit :

* Budget principal commune

Dépenses de fonctionnement :	325 978 €
Recettes de fonctionnement :	325 978 €
Dépenses d'investissement :	329 081 €
Recettes d'investissement :	329 081 €

* Budget annexe hydraulique du vignoble

Dépenses de fonctionnement :	20 000 €
Recettes de fonctionnement :	20 000 €
Dépenses d'investissement :	832 774 €
Recettes d'investissement :	832 774 €

7) Point sur les commissions

* Commission Urbanisme - rapporteur Philippe Aubier :

- dépôt d'une Déclaration Préalable pour installation de panneaux solaires pour assurer la production d'eau chaude ;
- discussion sur le projet du centre équestre ;
- réalisation d'un fichier de suivi des Permis de Construire avec effet rétroactif de 3 ans.

* Commission Voirie / Hydraulique du vignoble - rapporteur Philippe Aubier :

- travaux bassin A à venir par Ramery (marché en cours de notification) en juillet puis bétonisation chemin d'Irval en septembre ;
- Travaux SIEM : problématique de matériaux non conformes pour le remblaiement des tranchées ;
- attente retour labo voirie de la Communauté Urbaine du Grand Reims pour reprise des tranchées par DRTP ;
- Etude des liaisons douces vers Courcelles Sappicourt et vers Jonchery : esquisse réalisée pour septembre ;
- Marché RD228 : suite à l'envoi des courriers de notification aux entreprises non retenues, SRTP a contacté le bureau d'études B3E pour formuler un recours oral. On attend un courrier officiel pour répondre.

8) Présentation du projet de centre équestre et évolution document d'urbanisme (délibération n° 2020/04/07)

La famille Cochet (père et filles), pétitionnaire du projet de centre équestre, présente ce dernier à l'assemblée.

Le Maire expose également l'impact de ce projet sur le Plan Local d'Urbanisme et la nécessité de procéder à une révision du document d'urbanisme.

Le conseil municipal remercie la famille Cochet pour leur intervention puis un échange entre les membres du conseil a lieu à huis clos sur le bien-fondé du projet et l'éventuelle modification du PLU pour l'ajout du club house au centre équestre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L.153-34,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27 mars 2017 par délibération du conseil communautaire du Grand Reims n° CC-2017-132,

Vu sa délibération n°2017/01/01 du 2 février 2017 donnant l'accord à la Communauté Urbaine du Grand Reims pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution du PLU de Branscourt,

Vu la délibération n°CC-2017-71 du conseil communautaire du Grand Reims du 9 février 2017 acceptant la poursuite et l'achèvement des procédures du PLU de Branscourt,

Considérant le besoin de faire évoluer le PLU afin d'accueillir les activités non agricoles d'un centre équestre et une maison d'habitation liée à la surveillance du site,

Vu l'exposé des motifs et les pièces du dossier présentées par le rapporteur de séance,

Après en avoir délibéré, à 7 voix POUR et 4 ABSTENTIONS :

DECIDE,

- de solliciter la Communauté urbaine du Grand Reims afin d'engager une procédure de révision allégée du PLU de la commune de Branscourt.

9) Questions diverses

*Des échanges de Monsieur le Maire avec les communes de Jonchery sur Vesle, Rosnay et Courcelles Sapicourt sont en cours pour le projet de liaisons douces.

* Le référent de la commune pour les conseils d'école est Corinne Zaetta.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.